



## **Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
vendredi 14 février 2020

**8<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2020-2-8-3**

**Service instructeur**

DECS - service appuis et ressources

**Service consulté**

DAES – Unité Sports et Jeunesse

### **POLITIQUE DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE APPEL A PROJETS JEUNES CITOYENS 2020**

Résumé : Le présent rapport vous présente le bilan de l'appel à projets Jeunes Citoyens 2019 qui visait à soutenir des actions menées par des associations pour favoriser la citoyenneté et l'engagement bénévole des jeunes.

Il vous propose également d'approuver le lancement de l'appel à projets Jeunes Citoyens 2020, en commun avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Haut-Rhin et l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Haut-Rhin) en vue de soutenir des projets associatifs permettant aux jeunes de développer leur engagement et leur participation citoyenne.

Cet appel à projets est doté d'une enveloppe globale de 390 000 € répartie de la manière suivante : 300 000 € de la CAF, 80 000 € du Département et 10 000 € de l'Etat.

Il vous est également demandé d'approuver la convention de partenariat qui fixe le cadre de l'appel à projets entre les 3 partenaires.

La 8<sup>ème</sup> commission éducation et jeunesse réunie le 24 janvier 2020 a donné un avis favorable à ce rapport.

Le 21 décembre 2017, l'Assemblée départementale a adopté la stratégie haut-rhinoise de réussite éducative pour adapter sa politique en faveur des collégiens aux enjeux actuels et créer les meilleures conditions de réussite pour chaque élève.

Plus largement, et au-delà de la politique éducative, le Département souhaite s'engager pour la jeunesse car elle est l'avenir de notre société. Dans ce cadre, Madame Sabine DREXLER a été nommée Conseillère déléguée à la jeunesse, la citoyenneté et l'engagement.

En 2019, par réaffectation de crédits, un premier appel à projets pour la jeunesse a été lancé. Il a été doté d'un montant de 80 700 € et visait des projets qui favorisaient la citoyenneté et l'engagement bénévole des jeunes.

En 2020, il vous est proposé de mutualiser nos moyens financiers, nos expertises et nos réseaux avec d'autres acteurs majeurs du champ de la jeunesse, à savoir la CAF du Haut-Rhin et l'Etat pour soutenir des projets ayant pour but d'encourager les jeunes à devenir des citoyens actifs et acteurs sur leur territoire de vie.

## **1. Bilan de l'appel à projets Jeunes Citoyens 2019.**

### **a) Rappel des objectifs de l'appel à projets.**

- Favoriser l'engagement des jeunes dans un parcours citoyen ;
- Développer l'implication des jeunes dans des initiatives d'intérêt général en tant que bénévoles ;
- Sensibiliser, informer, promouvoir la notion de citoyenneté et les valeurs républicaines ;
- Construire et favoriser les échanges entre les jeunes haut-rhinois, alsaciens et les jeunes européens en particulier allemands ou suisses ;
- Favoriser une collaboration entre le monde associatif et les établissements d'enseignement : découverte du milieu associatif par les jeunes et de ses potentialités (bénévolat, terrain de stages et d'apprentissage, voire potentiel futur employeur).

L'appel à projets concernait les jeunes haut-rhinois de 11 à 25 ans. Les porteurs de projets visés étaient les fédérations départementales haut-rhinoises des associations agréées de jeunesse et d'éducation populaire, ainsi que les associations œuvrant en faveur de l'apprentissage de la citoyenneté (le bien vivre ensemble, la lutte contre les inégalités/discriminations, la protection de l'environnement).

### **b) Rappel des critères d'éligibilité.**

Pour être éligible, le projet devait répondre aux conditions cumulatives suivantes :

- Favoriser l'engagement citoyen des jeunes au service de la collectivité au travers d'actions de terrain bénévoles et/ou de participation à la gestion et à la gouvernance de structures, et/ou d'actions de sensibilisation, d'information et de promotion de la notion de citoyenneté et des valeurs républicaines ;
- S'insérer dans un parcours ou un cycle de travaux en groupe d'une durée minimale de 15 h ;
- Concerner un collectif de 10 jeunes au minimum ;
- Se situer principalement dans le Haut-Rhin et connaître un démarrage dans l'année 2019, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 octobre 2019.

### **c) Les projets reçus :**

31 projets ont été réceptionnés de manière dématérialisée sur le site : [www.demarches-simplifiees.fr](http://www.demarches-simplifiees.fr).

Ils ont été présentés en Commission éducation et jeunesse du 5 juillet 2019 et soumis à la Commission permanente du 13 septembre 2019.

26 projets ont été retenus et 5 ont été rejetés. Sur les 26 projets retenus, une action a été abandonnée, 6 ont été réalisées en 2019 et 19 ont démarré en 2019 et se poursuivent en 2020, pour un montant total de subventions de 76 480 €. Les bilans définitifs doivent être transmis avant fin 2020.

Il est intéressant de noter que l'appel à projets 2019 a touché 3 280 jeunes dont 2 111 collégiens, 246 lycéens, 171 étudiants et 75 jeunes en situation de handicap.

185 d'entre eux ont participé directement à la conception des actions.

Vous trouverez en annexe 1 le recensement provisoire et l'état d'avancement des projets.

Compte tenu du projet abandonné, le bilan des sommes versées s'élève à 76 480 €.

## **2. Présentation de l'appel à projets Jeunes Citoyens 2020.**

L'appel à projets Jeunes Citoyens 2020 répond aux mêmes objectifs que celui de 2019 mais son périmètre est beaucoup plus large et les moyens financiers sans commune mesure, grâce notamment à l'engagement très important de la CAF du Haut-Rhin (300 000 €) et celui, plus symbolique, de l'Etat (10 000 €). Le Département du Haut-Rhin maintient son engagement à hauteur de 80 000 €. Une convention fixera les conditions précises du partenariat (annexe 3).

Les 3 partenaires s'unissent pour accompagner en priorité les porteurs de projets qui permettent aux jeunes de développer leur engagement et leur participation citoyenne en s'impliquant dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions proposées. Les jeunes sont acteurs, co-décisionnaires et responsables des choix liés au projet. Il s'agit notamment de favoriser leur capacité à s'investir au sein d'un collectif, de concourir à leur ouverture sur le monde et de contribuer ainsi à la fois au développement de leur citoyenneté et de leur autonomie.

Les projets présentés doivent s'inscrire dans les champs d'actions suivants qui peuvent éventuellement se cumuler :

- Environnement, éco-citoyenneté, biodiversité ;
- Humanitaire, solidarité internationale, coopération transfrontalière ;
- Sciences et techniques ;
- Culture ;
- Numérique et éducation aux médias ;
- Sport (hors participation à des compétitions) ;
- Loisirs ;
- Départs en vacances en autonomie.

Chaque partenaire choisira les projets qu'il souhaite soutenir en fonction de ses priorités.

### **a) Les objectifs de l'appel à projets pour les jeunes :**

- Favoriser les démarches engagées ;
- Développer la participation citoyenne ;
- Faire émerger la prise d'initiatives ;
- Encourager l'autonomie ;
- Les projets favorisant les échanges entre les jeunes haut-rhinois et les jeunes européens en particulier allemands ou suisses seront étudiés avec une attention particulière par le Département.

### **b) Les bénéficiaires :**

Il s'agit des personnes morales, citées ci-dessous, dont le siège est établi dans le Haut-Rhin et des juniors associations (ne sont pas des personnes morales) pour un projet se déroulant dans le Haut-Rhin ou porté par des jeunes haut-rhinois.

- Les associations dont le siège ou une antenne est implanté dans le Haut-Rhin ;
- Les communes ;
- Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ;
- Les établissements d'enseignement.

L'aide financière ne sera en aucun cas versée directement aux jeunes.

Sauf pour les juniors associations dont le fonctionnement et l'accompagnement sont garantis dans le cadre du réseau national, la personne morale percevant l'aide financière doit mettre à disposition des jeunes un interlocuteur responsable chargé d'assurer un accompagnement dans la mise en œuvre des projets. Ce professionnel devra par ailleurs veiller à associer les familles des jeunes (information, restitution des actions etc.).

### **c) Les conditions d'éligibilité du projet :**

Pour être éligible, le projet doit répondre aux conditions suivantes :

- Concerner les jeunes haut-rhinois de 11 à 30 ans, en tant qu'acteurs de la conception des projets et/ou bénéficiaires directs ;
- Les actions présentées devront se dérouler ou être engagées significativement au cours de l'année civile 2020.

Ne sont pas éligibles :

- Les sorties scolaires organisées par des établissements d'enseignement ;
- Le financement des études, de la formation ou des stages des jeunes ;
- La participation à des compétitions sportives.

### **d) Les critères de sélection des projets :**

Les projets seront analysés en référence aux critères suivants :

- Le respect des objectifs de l'appel à projets ;
- La cohérence globale du projet : adéquation entre les objectifs et les moyens du projet ;
- La participation active des jeunes.

Seront en outre privilégiés les projets qui :

- Seront réalisés par des jeunes investis dans toutes les étapes du projet (conception, mise en œuvre et évaluation) ;
- Favoriseront la mixité sociale.

Le cahier des charges annexé au présent rapport (annexe 2) fixe les modalités précises de l'appel à projets.

### **e) Le calendrier :**

- Lancement de l'appel à projets Jeunes Citoyens 2020 à la Maison de la nature d'ALTENACH : conférence de presse prévue le vendredi 21 février à 15h00 ;
- Date limite de dépôt des dossiers sur « demarches-simplifiees.fr » : dimanche 5 avril à minuit ;

- Instruction des dossiers : avril et mai ;
- Réunion du comité technique des 3 partenaires : entre le 2 et le 5 juin ;
- Réunion de la 8<sup>ème</sup> Commission Education et Jeunesse élargie à la CAF et à l'Etat : 26 juin ;
- Réunion de la Commission d'Action Sociale de la CAF (instance qui valide les projets retenus par la CAF) : 30 juin ;
- Vote des subventions par le Département en Commission permanente : 3 juillet ;
- Restitution du bilan final de l'action : 31 mai 2021 au plus tard.

En conclusion, il est proposé :

- De prendre acte du bilan provisoire de l'appel à projets Jeunes Citoyens 2019 (annexe 1) ;
- De valider le lancement de l'appel à projets Jeunes Citoyens pour l'année 2020 en commun avec la CAF du Haut-Rhin et l'Etat (DDCSPP) ;
- D'approuver son cahier des charges joint en annexe 2 du rapport ;
- D'approuver et de m'autoriser à signer la convention qui fixe le cadre du partenariat entre la CAF du Haut-Rhin, l'Etat (DDCSPP) et le Département du Haut-Rhin, jointe en annexe 3 du rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT